

15ème législature

Question N° : 8327	De Mme Huguette Bello (Gauche démocrate et républicaine - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Outre-mer		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Lutte contre l'épidémie de dengue à La Réunion	Analyse > Lutte contre l'épidémie de dengue à La Réunion.
Question publiée au JO le : 15/05/2018 Réponse publiée au JO le : 17/07/2018 page : 6444 Date de changement d'attribution : 12/06/2018		

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur les derniers chiffres qui viennent d'être communiqués sur la propagation de la dengue à La Réunion. Non seulement ils confirment que la dengue est entrée en phase épidémique mais surtout qu'elle se renforce au point que l'OMS vient de déclarer qu'il s'agit d' « une épidémie sans précédent » et redoute son extension à d'autres pays notamment en raison du tourisme. Entre le 1er janvier et le 23 avril 2018, 1 816 cas de dengue, tous « autochtones », ont été confirmés contre moins de cent pendant toute l'année 2017. De même, 59 hospitalisations pour des cas de dengue ont déjà eu lieu cette année, contre 12 en 2017. De plus, entre 20 et 30 passages aux urgences sont enregistrés chaque semaine pour des symptômes de dengue. Enfin le nombre de nouveaux cas augmente semaine après semaine. Il est fort à craindre que les conditions climatiques (chaleur, humidité, fortes pluies, succession d'intempéries) favorisent encore plus la prolifération des moustiques vecteurs de la dengue et amplifient ainsi l'épidémie. Le niveau 3 du plan ORSEC de lutte contre les arboviroses est d'ores et déjà déclenché. La population est sensibilisée et mobilisée pour supprimer les gîtes larvaires. Mais l'expérience a montré que, pour contrer la prolifération des moustiques et la propagation de l'épidémie, il est indispensable, lorsque tous les indicateurs (densité élevée de moustiques et conditions météorologiques) sont au rouge, de déployer simultanément et rapidement l'arsenal des moyens qui ont fait leur preuve. Par conséquent, elle lui demande si le Gouvernement a l'intention de mettre en œuvre l'ensemble des moyens et dispositifs indispensables pour éviter de perdre le contrôle de cette épidémie. Elle lui demande également de préciser si les mesures de précaution vont être renforcées pour faciliter l'accès de la population à tous les moyens de protection contre les piqûres de moustiques.

Texte de la réponse

Le gouvernement et l'ensemble des acteurs de la lutte contre les arboviroses sont fortement mobilisés depuis le début de l'épidémie de dengue. Les équipes de lutte anti vectorielle (LAV) de l'agence régionale de santé (ARS) Océan Indien ont été renforcées par des effectifs de métropole et de Mayotte. Sous l'égide du préfet, les pompiers ont également été mobilisés et des actions sont en cours en vue d'une mobilisation du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) et du recours au service civique. Grâce à ces renforts, 29 000 maisons ont pu être visitées depuis le début de l'épidémie (dont 1 870 au cours de la semaine du 11 au 15 juin) et plus de 14 500 ont fait l'objet d'un traitement insecticide péri-domiciliaire. L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a été saisie au sujet de la stratégie de LAV à mettre en place pendant l'hiver austral puis à partir de septembre, période jugée propice à une éventuelle reprise de l'épidémie. L'ARS et la



préfecture réalisent des actions de communication et des actions de prévention sont régulièrement mises en œuvre auprès de la population notamment pour la sensibiliser sur les actions individuelles qui contribuent à limiter la prolifération des moustiques. L'Agence nationale de santé publique assure la surveillance épidémiologique de l'épidémie. Peu de cas de dengue sévère ont été répertoriés et 81 personnes ont été hospitalisées depuis le début de l'épidémie. Aucune tension hospitalière n'est signalée à ce jour, les services de santé sont en mesure d'assurer la prise en charge des patients. Un financement exceptionnel a été débloqué pour mettre à disposition des personnes virémiques et de leur entourage des répulsifs à titre gracieux. La situation est suivie au niveau national par le centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS) du ministère de la santé.